

Maskerade Ball

Chronique d'un événement d'Halloween qui n'a pas eu lieu

Montréal, le 4 novembre 2010 – À titre d'organiseurs de l'événement **Maskerade Ball** qui devait avoir lieu au **Forum Pepsi** le **vendredi 29 octobre** dernier, le **CCGLM, Productions Playground** et **Produkt** tiennent tout d'abord à remercier toutes les personnes qui s'étaient procuré des billets en vue d'y participer. Nous tenons aussi à remercier tous les DJ dont **Carl Cox, Fedde le Grand** et **Joachim Garraud** qui **étaient sur place** pour offrir leurs prestations, tous les commanditaires et partenaires, de même que l'ensemble du personnel qui a déployé des efforts importants pour assurer la tenue de l'événement. Un fait est certain, l'**annulation de dernière minute de Maskerade Ball** nous a déçu tout autant que vous.

Remboursement des billets – Toutes les personnes ayant acheté des billets pour l'événement seront remboursées complètement, selon les modalités expliquées en détail à la fin du présent communiqué.

Les circonstances de l'annulation

Aujourd'hui, les organisateurs tiennent à expliquer les circonstances exactes qui ont menées à cette désolante annulation. Plusieurs raisons ont été évoquées sur le web pour expliquer ce qui s'est passé. Il a, entre autres, été question d'un manque de tourniquets à l'entrée pour satisfaire les exigences du Service de sécurité incendie de Montréal (SSIM). Bien que ce point ait effectivement été soulevé, nous avons été en mesure de le régler à leur satisfaction, tout comme ce fut le cas pour leurs multiples exigences auxquelles nous nous sommes soumis de bonne foi. Si l'événement a finalement été annulé, c'est uniquement en raison d'une formalité technique que le SSIM a évoquée au dernier moment, forçant ainsi l'annulation de l'événement.

Le SSIM n'a pas autorisé la tenue de l'événement au motif que les plans d'aménagements techniques (son et éclairages), dûment approuvés par les ingénieurs attirés du Forum Pepsi, leur ont été envoyés par courriel et ne comportaient donc pas, de façon tangible, le sceau officiel des ingénieurs. À noter qu'il était de la responsabilité de Diversio (organisation qui gère le Forum Pepsi) de procéder à cette démarche et ce, malgré une clause du contrat de location stipulant que « le locataire doit, à ses frais, obtenir tous les permis, licences et autorisations nécessaires pour l'événement et l'ensemble de ses activités auxiliaires autorisées ». En effet, la responsabilité des organisateurs se limitait à s'assurer de fournir lesdits plans à Diversio qui devait par la suite les faire approuver par leurs ingénieurs et les faire parvenir ensuite au SSIM. En tant que locataires, nous ne pouvions intervenir dans cette démarche, autrement qu'en effectuant un suivi auprès de Diversio afin qu'ils procèdent dans les délais exigés; ce que nous avons fait. Comme Diversio nous a confirmé que les plans authentifiés par leurs ingénieurs avaient bien été acheminés au SSIM, nous avons considéré cette question comme réglée.

Le Service de sécurité incendie n'ayant pas soulevé la question de la non-admissibilité d'un envoi courriel (ou fax) avant la journée même de l'événement, il n'a pas été possible d'obtenir la copie papier comportant le sceau requis dans les délais exigés et ce, même si les ingénieurs du Forum Pepsi avaient clairement approuvé les plans. Placé par le Service de sécurité incendie devant la possibilité de voir le Forum Pepsi évacué au grand complet (cinémas et restaurants inclus) et d'être mis personnellement en état d'arrestation, le principal gestionnaire du Forum Pepsi a décidé d'annuler unilatéralement la tenue de l'événement et ce, à moins de trois heures de sa présentation prévue.

Respect des exigences formulées par les autorités

Le CCGLM, Productions Playground et Produkt tiennent à souligner que toutes les exigences formulées dans le document de référence *Paramètres demandés par le SPVM en regard à la tenue d'événement de type rave* de la Section Enquête Multidisciplinaire et Coordination Jeunesse (SEM CJ) – Moralité (Centre opérationnel Sud) du SPVM avaient été dûment satisfaites. Nous sommes conscients du bien-fondé de ces exigences pour la sécurité du public et nous déployons un maximum d'efforts afin de les respecter lors de chacun de nos événements. Nous avons également respecté les exigences du Service de sécurité incendie. La question de l'authentification des plans par les ingénieurs relevait strictement des gestionnaires du Forum Pepsi. S'appuyant sur un aspect légal tout à fait valable,

le SSIM n'en a pas moins fait preuve d'un zèle qu'on pourrait être tenté de qualifier d'excessif, d'autant plus que nous avons présenté un événement du même type à cet endroit en septembre 2009 et ce, avec des plans d'aménagements techniques similaires. À nos yeux, il s'agit d'une intervention malheureuse qui ne reflète en rien l'excellente collaboration développée au fil des ans avec le SPVM et le SSIM.

La réalité de l'obtention des permis

Le CCGLM, Productions Playground et Produkt tiennent aussi à remettre les pendules à l'heure pour les nombreux gérants d'estrade qui affirment que les différents permis devraient être tous obtenus longtemps à l'avance pour éviter les problèmes. Sur ce point, il est essentiel de comprendre que les décisions finales d'organismes tels que la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ), responsable de délivrer les permis et suspensions de permis d'alcool, sont souvent rendues un jour ou deux avant la date de présentation de l'événement et ce, même si la demande est déposée depuis plusieurs mois. D'une même façon, l'autorisation finale du Service sécurité incendie n'est donnée que le jour même, après une inspection des lieux pour vérifier la conformité aux exigences préalablement établies.

Absence de lieux adéquats : la réputation de Montréal est en jeu

Enfin, un problème important réside dans la quasi-absence de lieux adéquats pour présenter de tels événements à Montréal. Certains lieux comme le Palais des congrès ne peuvent présenter qu'un nombre limités d'événements de ce type car les suspensions de permis d'alcool requises sont de nature exceptionnelle. La délivrance de permis spéciaux et de suspensions de permis repose sur la décision finale des représentants de la RACJ, qui peuvent, selon leur perception du dossier, donner une réponse négative au tout dernier moment. Ainsi, la tenue d'événements de musique électronique de danse (qui durent toute la nuit) n'est pas négociée dans un cadre réglementaire fixe et précis, mais repose plutôt sur une large part d'arbitraire, avec les résultats que l'on connaît. À titre d'organisateur d'événements qui désirent contribuer au rayonnement international, touristique et culturel de Montréal, nous tenons à souligner que le développement d'un cadre réglementaire stable pour encadrer ce type d'événement serait des plus souhaitables pour éviter de ternir à la fois la réputation de la ville en tant que lieu vibrant et ouvert, de même que celle des organisateurs en tant que professionnels respectueux de l'ordre et des lois. L'approche actuelle du cas par cas a clairement démontré ses limites au cours des dernières années.

Détails sur le remboursement des billets

Billets achetés sur le web (Ticketdriver, Wantickets, Clubzone) : les billets seront remboursés intégralement (incluant les taxes et frais de service) **de façon automatique sur les comptes de cartes de crédit** ayant servi à l'achat. Prévoir de 10 à 30 ouvrables pour le remboursement, selon le type de carte de crédit utilisé.

Billets achetés auprès des promoteurs : **contacter les promoteurs** auprès de qui vous vous êtes procuré les billets afin d'obtenir un remboursement intégral du montant payé (incluant les taxes et frais de services)

Billets achetés dans les boutiques et points de vente spécialisés : le remboursement de ces billets se fera **exclusivement auprès de Blended Productions, les mardi 9 et mercredi 10 novembre de midi à 18 h et les jeudi 11, vendredi 12 et samedi 13 novembre de midi à 21 h.** Veuillez préférentiellement contacter Jean-François Grenier au **514.567.9096** avant de vous rendre aux bureaux de Blended Productions situés au **916b, Ste-Catherine Est, App. 7.** Aucun remboursement ne sera effectué aux points de vente.

Pour toute information supplémentaire, veuillez contacter Productions Playground à info@productionsplayground.com.